

Image not found or type unknown



Défaillance Débiteur

Par **dick**, le **29/06/2021** à **20:15**

Nous vous remercions pour votre réponse, précisions complémentaires svp, dans l'hypothèse d'une intervention par huissier à qui seront imputés les frais de cette intervention : à notre débiteur ou à nous-mêmes?

Bien cordialement.